

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 26 (1946)
Heft: 1

Artikel: L'Ordre de Saint Jean à Vevey
Autor: Zeininger, H.C. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

neben durch einzelne freiwillige Helfer erfolgt. Nur selten konnten geeignete Bearbeiter auf längere Frist ausschließlich an den Urkundenwerken beschäftigt werden. Dafür waren eben einfach die Geldmittel nicht vorhanden. Heute sind nur noch verhältnismäßig wenige richtig ausgebildete Fachleute auf dem Gebiete der mittelalterlichen Geschichte überhaupt zur Verfügung. Umso mehr wäre es wichtig, diese für die Weiterführung der Urkundenwerke wirklich auch einsetzen zu können. Und ebenso wichtig wäre es, einen geschulten Nachwuchs auch für dieses Gebiet heranzuziehen. Besondere auf längere Sicht bestehende Arbeitsstellen für Urkundenwerke, natürlich in Angliederung an die Archive, könnten da vielleicht Ersatz schaffen, wo das Zerreißen der Fäden nach den altbekannten Instituten des Auslandes nachgerade beängstigende Folgen hat. Dabei wird man sich immer daran erinnern müssen, daß keine andere Schulung für Historiker derart nützlich ist wie die längere Beschäftigung mit Quellen und ihrer Veröffentlichung. So erscheint mir auch in dieser Hinsicht die Fortführung unserer Urkundenwerke eine Notwendigkeit zu sein.

Neben der Erstellung der eigentlichen Urkundenbücher wird man natürlich immer die Sonderbehandlung einzelner bestimmter Quellenbestände in Aussicht nehmen müssen. Es kann sich da um geschlossene Quellengruppen handeln, deren Zerstückelung und zeitliche Einreihung in die Urkundenbücher den sachlichen Zusammenhang schädigen würde. Das sind z. B. die Zürcher Bürgerbücher, das Stadtbuch von Schaffhausen oder das sogenannte « Kleine Urbar » von Wettingen aus dem 13. Jahrhundert, die alle für eine Sonderveröffentlichung vorbereitet oder in Aussicht genommen sind. Da sind ferner jene großen Quellenbestände, die jedes Urkundenbuch durch ihre Aufnahme sprengen würden: Urbare, Rechnungen, Briefsammlungen, Steuerverzeichnisse, Gerichtsbücher und schließlich etwa die Notare der Westschweiz. Diese Quellengattungen sind für das 15. Jahrhundert z. B. so umfangreich, daß an ihre Veröffentlichung nur in günstigen Fällen gedacht werden kann. Hier wird man in jedem Einzelfall den Weg suchen müssen, wenigstens besonders wichtige Teile veröffentlichen zu können. Solche Quellen vermögen ja bisweilen die aufgewendete Mühe in ganz besonderer Weise zu lohnen.

L'Ordre de Saint Jean à Vevey

par H. C. de Zeininger.

Si les ouvrages sur la conquête du pays de Vaud par les Bernois et l'introduction de la nouvelle foi qui en fut la conséquence forcée, ne font pas défaut¹, on doit regretter cependant que ces publications glissent trop souvent sur l'aspect matériel de certaines questions. Le gouvernement

¹ Voir surtout H. Vuilleumier, *Histoire de l'église réformée du pays de Vaud*, Lausanne, 1927.



de Berne ne s'est cependant pas autrement embarrassé de prétextes pour la confiscation des biens des corporations religieuses. L'Ordre de St. Jean avec ses riches commanderies eut particulièrement à pâtir de ces saisies. Les mesures prises à son sujet après la conquête du Pays de Vaud sont caractérisées par l'amodiation de la commanderie de La Chaux². Cependant les exigences de la politique n'ont pas perdu leurs droits, et dans d'autres cas les ordres ou établissements catholiques qui avaient pour eux l'appui d'un gouvernement voisin avec lequel MM. de Berne devaient compter, ont conservé leurs biens dans la région acquise à la nouvelle foi.

Nous nous proposons de relever ici le cas des propriétés de la commanderie de Fribourg³ de l'Ordre de St. Jean à Vevey. Cette maison avait acquis ses premières vignes dans la contrée en achetant, en 1292⁴, de Thomas et Girard de Cojonay, une vigne avec pressoir dans le territoire de Blonay; elle les leur bailla à cens pour 12 setiers⁵ de vin. A Megie, près de cette vigne et du chemin qui mène de Blonay à Chailly, la commanderie acquit, le 17 avril 1318, une autre vigne, de Pierre Savata qui la vendit avec l'assentiment de son seigneur, Pierre de Cojonay⁶. — Le 16 avril 1505, Jean Hermann, boulanger et bourgeois de Fribourg, fit une fondation⁷ pour une messe quotidienne et la commémoration de l'anniversaire de sa mort comme de celle de sa femme, à l'autel de l'église de St. Jean à Fribourg; pour ceci, il donna entr' autres des vignes à Corsier au lieu dit En Plan-dessous qu'il avait acquises lui-même, le 16 décembre 1479⁸, de Jean Corberes, boucher et bourgeois de Vevey. Cette donation fut confirmée, le 12 février 1515, par le cousin et héritier de Jean, Henri Hermann, qui y ajouta encore 2 shellings de cens, à payer par Jean Reygla, de Vevey⁹. Le 24 avril 1536, la commanderie de Fribourg et l'hôpital de Vevey procédèrent à un échange de vignes à Corsier¹⁰.

Survint la conquête du pays de Vaud par les Bernois. Si Fribourg à cette occasion ne put prendre pied sur les rives du Lac Léman — et les catholiques de Vevey, alors encore certainement en grande majorité, n'auraient pas demandé mieux — son gouvernement put maintenir les droits de ses ressortissants. Le commandeur de St. Jean, alors Pierre d'Englis-

² *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, publié... par Eugène Mottaz, Lausanne, 1914 sq., 1^{er} vol., p. 397.

³ Hans-Karl Seitz, *Die Johanniter-Priester-Komturei Freiburg i. Ü.*, Fribourg, 1911.

⁴ Archives de la ville de Vevey: Albert de Montet, *Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey*..., Lausanne, 1884, p. 167, doc. 56.

⁵ 1 setier = 150 litres env.

⁶ Archives de l'Etat à Fribourg; commanderie de St. Jean (abbrév. ci-après: A. F.), No. 50.

⁷ A. F., No. 146.

⁸ A. F., Nos. 130 et 132.

⁹ A. F., No. 146 b.

¹⁰ A. F., No. 174. Voir aussi aux archives de Vevey, droits communaux (bleu E), 28 mars 1555.

berg¹¹, qui n'avait pas su sauver, en 1529, ses commanderies en territoire bernois, Buchsee¹² et Thunstetten¹³, conserva au moins ces dépendances de sa commanderie de Fribourg. — Bien plus, on vit même une augmentation des propriétés vaudoises de la commanderie! En effet, le 18 septembre 1562, les frères François et Georges de Challant¹⁴ vendirent à la commanderie une maison et quelques terrains à Vevey¹⁵ en dehors des murs, au Bourg aux Favres¹⁶. — Le 17 mai 1574, la cure protestante de Corsier vendit à la commanderie de Fribourg une vigne à Corsier¹⁷, et l'Ordre reçut quelques mois plus tard, le 20 décembre de la même année, une autre vigne au même endroit, par donation de François de Challant¹⁸.

Cette maison de Vevey¹⁹ devait cependant être utilisée par la commanderie déjà avant l'acquisition en 1562. Car en 1549, le commandeur Benoît Tuller²⁰ porta plainte contre Pierre Amy, de Vevey, à cause d'un toit qu'il avait construit joutant cette maison²¹. Cette affaire traîna en longueur, et ce n'est que le 14 novembre 1582 qu'une commission, présidée par le bailli bernois, Henri Sinner, donna sa sentence contre Claude Uldrioz qui était alors en possession de la maison avoisinante: un mur également litigieux fut attribué à Uldrioz contre un paiement de quelques 30 fl. à la commanderie, mais il devait démolir le toit; la commanderie en revanche devait murer une fenêtre qu'elle avait ouverte²².

En 1624, il y eut une nouvelle difficulté. L'hôpital du Vieux-Mazel à Vevey avait hérité des successeurs des seigneurs de Cojonay et devait, par conséquent, s'acquitter aussi de leurs obligations parmi lesquelles figurait le paiement du cens que ceux-ci avaient à payer à la commanderie de Fri-

¹¹ Commandeur de Fribourg 1504—1545. Reprod. de sa pierre tombale, par exemple dans les *Archives héraldiques suisses*, 1914, p. 11, ill. 1.

¹² Voir: *Archives héraldiques suisses*, 1914, p. 9—10.

¹³ Ibid., p. 10; Arnold Kümmerli, *Die Johanniter in Palästina und Thunstetten*, dans *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, Berne, 1940, pp. 114—150.

¹⁴ Leur père, Charles de Challant, d'une maison issue des vicomtes d'Aoste, qui avait donné des évêques à Sion (1289) et à Lausanne (1406), seigneur de Villarzel-le-Gibloux et d'Attalens, avait acquis, en 1549, la baronnie du Châtelard que ses fils vendirent en 1571 cf. Donald L. Galbreath, *Armorial vaudois*, Baugy, 1934—1936, vol. 1, p. 106.

¹⁵ A. F., No. 204.

¹⁶ L'actuelle rue de Lausanne, No. 7 (et non No. 5 comme le dit Albert de Montet, *Les vieux édifices de Vevey*, Lausanne, 1902, p. 79); voir le plan de 1766, aux archives de Vevey (No. 64 du Bourg aux Favres, No. 24 du Rentier): «Maison au nom de l'Illustre Commanderie de Saint Jean de Fribourg». La maison actuelle est moderne et laide.

¹⁷ A. F., No. 211.

¹⁸ A. F., No. 210.

¹⁹ La commanderie prit en abergement, le 15 mai 1585, une place à tumbier vis-à-vis de la maison: archives de Vevey, droits communaux (bleu E).

²⁰ Commandeur 1546—1573.

²¹ A. F., No. 190.

²² A. F., No. 216.

bourg à la suite de la transaction de 1292 mentionnée ci-dessus. L'hôpital continua de payer ce cens jusqu'en 1624, époque où son recteur commença à faire des objections ²³. Il en résulta des protestations de part et d'autre, voire, des interventions diplomatiques ²⁴, jusqu'au moment où, en 1625 ²⁵, on se mit d'accord pour échanger ce cens en nature contre une rente annuelle de 10 écus.

En 1644, il y eut une nouvelle protestation au nom du commandeur Jean Gobet ²⁶, au sujet d'un mur que Pierre Pillicier avait érigé près de la maison de Vevey ²⁷.

Le grand incendie du mois de juin 1688 qui détruisit à Vevey à peu près 200 maisons, brûla aussi celle de la commanderie ²⁸ qui la fit reconstruire ²⁹.

Cérésole mentionne ³⁰ l'Ordre de St. Jean à propos d'un autre incendie, celui du 2 juillet 1731, qui consuma la ramure de la tour St. Jean, adossée à une maison que l'hôpital avait cédée, en 1356 déjà, aux autorités communales de la ville qui l'utilisent encore aujourd'hui ³¹. Au fond de cette tour, il y avait, d'après Cérésole, „une chapelle appartenant à l'ordre de St-Jean de Malte. On demanda à cet ordre de contribuer au rétablissement de la tour ... à quoi ils se refusèrent. On leur demanda s'ils voulaient vendre la chapelle, à quoi ils consentirent contre l'échange d'une vigne ... que Jaques Richardet vendit à la ville ...». Il ne nous a malheureusement pas été possible de trouver la source de cet épisode; il serait en effet extrêmement intéressant de découvrir qu'un ordre catholique aurait pu conserver, au centre d'une ville devenue protestante, une chapelle dédiée à son patron. Toutefois aucun document n'atteste que la chapelle St. Jean ait jamais dépendu de l'Ordre des Hospitaliers de Jérusalem. Elle était utilisée pour le service de l'hôpital du Vieux-Mazel et de la Maison de Ville ³². La vente d'une vigne par Jean-Jacques Richardet concerne une autre affaire. — Car l'hôpital du Vieux-Mazel avait été mis en vente, en 1730, et le nouvel établissement était désireux de se débarrasser des obligations anciennes. C'est dans ce but qu'on proposa, en 1732, au commandeur de Fribourg qui était alors Mgr Claude-Antoine Duding, évêque de Lausanne ³³, de rem-

²³ A. F., No. 359.

²⁴ Archives de l'Etat à Fribourg; décisions du Conseil, No. 26, p. 379 (b).

²⁵ A. de Montet, *op. cit.* (note 4), p. 80, dit le 7 octobre, l'acte notarié de 1735 mentionne le 1^{er} décembre: l'acte de 1625 lui-même est perdu.

²⁶ Commandeur 1628—1657.

²⁷ A. F., No. 381.

²⁸ Attestation du 18 avril 1692: A. F., No. 433.

²⁹ Ratification du 12 mars 1693: A. F., No. 529.

³⁰ Alfred Cérésole, *Notes historiques sur la ville de Vevey*, Vevey, 1890, p. 77.

³¹ A. de Montet, *op. cit.* (note 16), p. 71.

³² Cérésole, *op. cit.* (note 30), pp. 18—19; A. de Montet, *op. cit.* (note 16), p. 71. Aujourd'hui, l'ancienne chapelle sert de bureau à une papeterie.

³³ Commandeur 1716—1745.

bourser fl. 1250.—, capital calculé de la rente annuelle de frs. 62.50. Mais il n'était que trop naturel que l'évêque tînt à conserver autant de possessions effectives que possible «in partibus infidelium»³⁴. Aussi posa-t-il la condition formelle de pouvoir acheter avec l'argent remboursé, une vigne dans le territoire veveysan. Ceci ne plut évidemment point à LL.EE. de Berne, et il fallut de nouveau une intervention du gouvernement de Fribourg pour aplanir les obstacles. L'évêque délégua un de ses neveux, Jean-Joseph Duding³⁵, qui prit possession de la nouvelle vigne, située au lieu dit les Murs blancs, en Vassin³⁶, que l'hôpital de Vevey avait acquise, le 12 décembre 1735, de Jean-Jacques Richardet pour 1250 fl., vins en plus³⁷. L'acte de cession est assez curieux car le notaire, Jean-Frédéric Grenier, tout en donnant au commandeur à profusion du Monseigneur, de l'Illustrissime et du Révérendissime, évite soigneusement de le désigner comme évêque «de Lausanne», ce qui lui aurait probablement attiré de forts ennuis de la part du gouvernement bernois!

Après les Duding qui avaient été commandeurs ou administrateurs de Fribourg de 1686 à 1774, la commanderie fut donnée à des membres de l'Ordre qui séjournèrent à l'étranger³⁸. Le commandeur Charles-Joseph Blesen³⁹ résida à Limbourg sur la Lahn. N'ayant pas l'intention d'habiter à Fribourg, il vendit non seulement tout l'ameublement et de nombreux objets de la maison de la commanderie à Fribourg, mais, en 1793, la maison même de Vevey⁴⁰. — Il ne restait donc plus au Pays de Vaud que les vignes.

A la suite de la suppression du grand-prieuré d'Allemagne, par l'art. 19 de l'acte de la Confédération du Rhin, du 12 juillet 1806, les cantons suisses dans lesquels se trouvaient alors encore des commanderies ou propriétés de l'Ordre, interprétèrent cette décision selon leurs intérêts, et le

³⁴ Il avait consenti cependant à vendre, le 8 janvier 1718, une petite place devant la maison à Vevey, au vigneron de la commanderie, Simon de Gruffy, originaire de St. Saphorin et domicilié à Vevey: A. F., No. 466. — Le nom d'un autre vigneron de la commanderie était Esmare, en 1699: A. F., No. 451.

³⁵ Dr. en droit, il devint, en 1753, procureur du bailli Jean-Baptiste de Schauenbourg (1755 grand-prieur d'Allemagne et prince de Heitersheim; voir sur la médaille frappée à cette occasion, ma remarque dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1945, p. 54, note 4), pour sa commanderie de Villingen: Seitz, *op. cit.* (note 3), p. 117. — L'original de la procuration notariée de 1735, aux archives de Vevey, assistance publique (noir F), No. 11.

³⁶ Près du cimetière actuel de La Tour de Peilz.

³⁷ A. F., No. 253; archives de Vevey, assistance publique (noir, B), No. 423. — Voir aussi A. de Montet, *op. cit.* (note 4), pp. 80—81.

³⁸ Rappelons, une fois de plus (*Revue d'histoire suisse*, 1945, p. 131), que le but des commanderies était surtout de contribuer, par leurs «responsions» au trésor de l'Ordre, à l'accomplissement des différentes tâches de ce dernier.

³⁹ Commandeur 1790—1797.

⁴⁰ A. F., actes provenant des archives du grand-prieuré à Heitersheim, Nos. 20 (1—8) et 23.

canton de Vaud mit la main sur les vignes autour de Vevey, malgré les protestations du gouvernement de Fribourg ⁴¹. A la fin, le canton de Vaud consentit au commandeur, François-Charles de Wigand ⁴², une rente viagère de 30 Louis d'or par an ⁴³. Wigand étant décédé à Hochheim, près de Worms, le 12 février 1828, le gouvernement de Fribourg demanda la restitution des vignes vaudoises ⁴⁴, en faisant remarquer que surtout les vignes de Corsier provenaient de la fondation de Jean Hermann, de 1505, faite dans l'intérêt de l'église ⁴⁵. Ces demandes n'aboutirent toutefois à rien, et une commission qui aurait dû s'occuper de l'affaire, n'arriva pas à un résultat meilleur, malgré les réclamations réitérées de la paroisse ⁴⁶.

(Mentionnons, à titre de curiosité, qu'après la première guerre mondiale, deux habitants de Vevey furent nommés chevaliers de grâce au grand-prieuré de l'Ordre de St. Jean en Angleterre ⁴⁷, en récompense des soins qu'ils avaient prodigués aux internés britanniques ⁴⁸.)

L'histoire des propriétés vaudoises de l'ancienne commanderie de Fribourg n'a donc rien de particulièrement saillant. Mais elle illustre d'une façon qui nous a paru intéressante, l'influence de la politique sur le traitement des biens ecclésiastiques au temps de la Réforme. Les cantons suisses après la suppression du grand-prieuré d'Allemagne et le gouvernement

⁴¹ A. F. No. 507; *ibid.*, missives du Conseil, No. 4, du 9 décembre 1807; Bibliothèque cantonale à Fribourg, fonds Gremaud, lettre du chanoine Tobie-Nicolas de Fivaz, membre de l'Ordre (Fréd.-Th. Dubois, *Le dernier chevalier de Malte de Fribourg*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1921, pp. 86—88), du 20 juillet 1808.

⁴² Commandeur 1803—1828.

⁴³ Bibliothèque cantonale à Fribourg, fonds Gremaud, lettre de Fivaz, du 31 mai 1809.

⁴⁴ Archives de l'Etat à Fribourg, manual du Conseil, No. 382, 26 mars et 14 avril 1828.

⁴⁵ L'église de St. Jean avec la plus grande partie des propriétés de la commanderie, avait été transférée par le gouvernement, le 23 juin 1828, au chapitre de St. Nicolas de Fribourg: A. F. No. 534 (4). Le chapitre (dont le prévôt Fivaz se considérait cependant comme membre de l'Ordre de St. Jean) n'eut aucune hésitation à s'enrichir aux dépens d'une autre communauté religieuse dont les dirigeants d'alors ne semblent s'être souciés du tout de conserver à leur Ordre cette propriété si ancienne.

⁴⁶ Meinrad Meyer, *Histoire de la commanderie et de la paroisse de St. Jean à Fribourg*, dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, vol. 1, Fribourg, 1850.

⁴⁷ D'après les «Regulations and Bye-Laws» (de 1912/16) alors en vigueur dans ce prieuré (non-catholique et indépendant de l'Ordre souverain), les qualifications nécessaires pour le grade de chevalier de grâce étaient, outre la profession de la «foi chrétienne», une «bonne position sociale» ou «services marquants à l'Ordre» ou «appui donné à ses buts» (art. 10). — Voir sur ce prieuré aussi ma courte notice dans l'*Annuaire de la société pour la conservation de l'ancienne commanderie de Bubikon*, 1944, p. 27 sq.

⁴⁸ Il s'agit du Dr. Roger de la Harpe, maintenant décédé, et de l'actuel baron Grand (pour ce dernier: *Almanach généalogique suisse*, Zurich, 1943, p. 735).

bernois au 16^e siècle ont en tous cas méconnu que l'Ordre de St. Jean dont le grand-prieuré d'Allemagne n'était qu'une section administrative, n'avait jamais cessé d'exister comme il existe encore aujourd'hui ⁴⁹.

Einzelbesprechungen — Comptes rendus

Zur schweizerischen Städtegeschichte

Unser Land ist trotz zahlloser einschlägiger Veröffentlichungen nicht reich an guten Einführungen in das historische Bild unserer Städte, die in Wort und Bild eindrucklich und zuverlässig, aber doch knapp gefaßt und allgemein verständlich sind. Wir haben wohl eine Reihe großer, wissenschaftlich einwandfreier, aber umfangreicher und teurer Werke über das historische Stadtbild einzelner Städte. In diese Reihe gehören auch die Bände der Kunstdenkmäler-Inventare. Daneben haben wir zahlloses leichtes Gut von Führern, von Bilderheften und Bänden mit einigen einleitenden Allgemeinheiten, von Gelegenheitsschriften usw. Nur wenig davon ist jedoch so gestaltet, daß man es zu Hause aufs Bücherbrett stellt und immer wieder zum Auffrischen der Erinnerung oder zur Auskunft für Einzelfragen zur Hand nimmt. Dankbar begrüßt man es immer, wenn auf diesem weiten Feld der Ortsgeschichte dann wirklich etwas erscheint, das Beachtung beanspruchen und Kenntnisse vermitteln kann. Dazu möchte ich das kleine Buch von Xaver von Moos über Luzern¹ rechnen, das versucht einen Überblick über das zu geben, was Luzern an künstlerischen Eindrücken vermitteln kann. Auf eingehender, bei der Inventarisierung der Kunstdenkmäler erworbener Kenntnis aufgebaut, gibt es auf knappem Raum einen Einblick in die künstlerische Eigenart und das noch vorhandene Kunstgut der Hauptstadt der Urschweiz. Das Wort wird unterstützt durch in ihrer Schlichtheit meist überzeugende Zeichnungen und eine große Zahl ausgezeichnete Photographien. Das Ganze ist eine geschmackvolle und durchaus ansprechende Schöpfung. Erschreckend ist nur der hohe Preis, der weiten Kreisen den Zugang zu dem gerade für sie bestimmten Werklein unmöglich machen wird.

⁴⁹ Ne pourrait-on attendre, en Suisse romande, une imitation de l'exemple donné à Bubikon, au canton de Zurich, où les bâtiments de l'ancienne commanderie de St. Jean ont été restaurés et servent maintenant de musée historique de l'Ordre? A Fribourg, où l'église de ce dernier sert encore aujourd'hui au culte, où les bâtiments sont encore habitables, le rétablissement de la commanderie pourrait préparer le retour en Suisse d'une institution internationale qui, au fond, n'est rien d'autre que le modèle de la Croix rouge et a d'autant plus de droit à l'intérêt des Suisses qu'elle en a beaucoup et injustement souffert.

¹ Xaver von Moos: Luzern. Ein kleiner Kunstführer. Mit 23 Zeichnungen sowie einem Stadtplan und 79 Photographien. 130 S. Luzern 1946, Josef Stocker.